

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

TRAVAUX DE FIABILISATION DES DIGUES COMMUNALES DE NEVERS EN RIVE DROITE

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération de Nevers

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Denis THURIOT – Président de Nevers Agglomération

RCS / SIRET

2 4 5 8 0 4 4 0 6 0 0 1 0 7

Forme juridique

EPCI

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. e)	- Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement
37.	- Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 m <sup>2</sup>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les présents travaux sont proposés dans le cadre de : 1) L'étude globale du risque inondation de l'agglomération de Nevers (2013) définissant une SLGRI du TRI de Nevers et la mise en place d'un PAPI ; 2) l'étude de dangers (EDD) des levées domaniales ; et 3) le projet global de fiabilisation définissant et hiérarchisant les opérations de sécurisation sur la période du PAPI. Ils s'inscrivent donc dans la continuité des travaux proposés en rive gauche, avec lesquels ils sont interconnectés, et donc prennent en compte les mêmes niveaux de sureté à atteindre (Q200) pour leurs dimensionnements.

L'objet des travaux est triple :

- L'arasement au terrain naturel de la levée de Saint Eloi 2ème section entre Maison Rouge et l'A77 sur une longueur de 50m
- La création d'une zone de surverse Est dans la partie centrale de la levée de Saint Eloi 2ème section, en aval de l'A77, par la création d'une encoche de 200m de long dans la levée actuelle. La présence d'une conduite de gaz GRDF implique le dévoiement préalable de la conduite par le gestionnaire de réseaux.
- La création d'une zone de surverse Ouest par la création d'une encoche dans la levée rive droite du canal de dérivation de la Nièvre. Le réseau électrique sera dévoyé pendant les travaux projetés en revanche d'eau (conduite en fonte DN500) sera dévoyée préalablement aux travaux.

## 4.2 Objectifs du projet

D'après l'EDD, le secteur en aval immédiat de l'A77 présente un risque de rupture par érosion interne non négligeable en raison de la végétation (talus côté zone protégée et côté Loire) et d'un approfondissement du TN (induisant des charges hydrauliques plus importantes que sur le reste du linéaire aval). Constat similaire sur le val ouest, mais aggravé par la présence de terriers. Pour prendre en compte ces risques, l'EDD recommande d'étudier l'aménagement de zones de surverse au droit de ces secteurs. Celles-ci ont pour objectif : 1) de stabiliser la probabilité de rupture des ouvrages par inondation de la zone protégée et, en conséquence, par réduction de la charge hydraulique ; et 2) de minimiser le risque de brèche en cas de surverse généralisée. En effet, à compter de T500, le risque de surverse n'est plus négligeable et il faut sécuriser l'ouvrage vis-à-vis de la rupture par surverse par le matelas d'eau qui sera présent en pied de talus côté zone protégée.

Pour réduire le risque de rupture du système d'endiguement pour des crues d'occurrences rare, l'EDD recommande, : 1) pour le val Est la création d'une zone de surverse calée à Q200 cm 2) pour le val Ouest la création d'une zone de surverse calée à Q200+0.25 cm. Rappelons que les niveaux de sureté évalués dans le cadre de l'EDD sont calculés à l'échelle de l'ensemble du système d'endiguement de la commune, et prennent donc en compte les aménagements proposés rive droite et ceux déjà autorisés en rive gauche.

Pour finir, l'arasement de la levée de Saint-Eloi (partie amont proche de Maison Rouge), sur 50ml, vise à ramener la digue au niveau du TN (abaissement de la crête de 179,25mNGF à 176mNGF) et ainsi mettre l'ouvrage en transparence hydraulique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'arasement de la levée Saint Eloi (sur un longueur de 50ml) : 1) Coupe et débroussaillage de la ripisylve des deux côtés de la levée, 2) Déconstruction du perré maçonné, 3) Concassage des gros blocs du perré, 4) évacuation du matériau extrait, 5) terrassement sur l'emprise de travaux (hauteur moyenne 3.25m), 6) Evacuation des déblais, 7) dalle en béton désactivé (épaisseur 0.20m).

Création de la zone de surverse est (levée saint Eloi) 1) libération d'emprise : coupe, dessouchage et débroussaillage de la végétation située dans l'emprise des travaux côté zone protégée, et sur 6 à 7 mètres côté Loire. 2) Arasement de la digue et mise en place d'une poutre de couronnement à 178.05 m NGF sur 200 ml, pour l'écoulement des eaux en cas de crue. Maintien de la piste existante en crête, abaissée à 177,80 m NGF et élargie de 4,5 m à 6 m. Jonction avec la piste existante via une rampe 5%. La conduite GRDF, dans l'emprise des travaux de la zone de surverse, sera déviée par GRDF sur 230 ml en limite d'emprise côté zone protégée. 3) mise en place de la fosse de dissipation : maintien du chemin d'entretien en crête, réalisé en enrochements bétonnés recouvert de matériaux fins. Côté zone protégée, le coursier du talus (3H/1V) conduit les eaux déversantes vers le bassin de dissipation. Tous deux sont en enrochements bétonnés (60/120 Kg en deux couches de 0.4 m d'épaisseur). 4) réalisation d'une piste d'entretien en pied de talus côté zone protégée, composée de 30 cm de Graves Non Traitées (GNT) sur Géotextile. Au niveau de la zone de surverse, l'accès à la piste sera assuré par la création d'une rampe depuis la crête de l'ouvrage.

Création de la zone de surverse Ouest (levée du canal de la Nièvre) : 1) libération d'emprise : débroussaillage, coupe et dessouchage de la végétation dans l'emprise des travaux. 2) Arasement de la digue et mise en place d'une poutre de couronnement à 178,00 m NGF sur 140 ml pour l'écoulement du canal dans la zone de surverse en cas de crue. Maintien de la piste en crête à 177,65 m NGF, élargie de 4.5m à 7.75m. Jonction avec la piste existante via une rampe 5%. 3) Maintien et remise en état de la piste en pied avec une couche de 10cm de GNT.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements envisagés seront intégrés dans le système de protection du val de Nevers dont la définition résulte d'une analyse conjointe des rédacteurs de l'étude de dangers et du gestionnaire de l'ouvrage et constitue pour partie un résultat de l'analyse fonctionnelle. Les aménagements feront partie intégrante de la ligne de défense principale du val de Nevers.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre la demande d'examen au cas par cas (Art. R122-2 du code de l'environnement), le projet est soumis à :

- Une demande d'autorisation de modification d'un ouvrage reconnu au titre de l'art. L214-6 du code de l'environnement ;
- Une déclaration préalable dans la mesure où le val Est se situe sur le territoire du site patrimonial remarquable (SPR Nevers ZPPAUP) en application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur et largeur max de l'emprise des travaux de la zone de surverse est (levée St-Eloi) = 678ml dont 400ml de piste d'entretien en pied de talus et 278ml de zone de surverse =	678 ml x 43 m
Longueur et largeur max de l'emprise des travaux de la zone de surverse ouest (canal de la Nièvre) =	205 ml x 27 m
Longueur et largeur max de l'emprise des travaux d'arasement de la levée de St-Eloi =	207 ml x 35m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est situé sur le territoire de la commune de Nevers (rive droite du canal de la Nièvre et rive droite de la Loire en aval de l'A77) et sur le territoire de la commune de Saint-Eloi (en rive droite de la Loire en amont de l'A77)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Nevers (58000)  
Saint-Eloi (58000)

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF I : « Loire de Nevers à Beard, le port des Bois » (n°260002912) - ZNIEFF II : « Vallée de la Loire de Décize à Nevers » (n°260009920)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SPR Nevers ZPPAUP
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi sur la commune de Nevers (comprends la commune de Saint-Eloi)  Approuvé le 17/01/2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lla parcelle 407, classée comme polluée, située à proximité de surverse ouest, n'est pas affectée par les travaux
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR2600968 – directement au Sud des levées Saint-Eloi et de Maison rouge. ZPS FR2610004 - à 1,4 km au plus près. ZPS FR2612009 - à 2,3 km au plus près. ZSC FR2601014 - à 2,3 km au plus près
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux engendre la production de déblais, extrait des talus côté zones protégées : - 15000 m3 pour la création de la zone de surverse du val Est, - 7000m3 pour la création de la zone de surverse du val Ouest, - et 5000m3 dans le cas de l'arasement d'une partie de la levée de Saint Eloi  Ces déblais seront évacués vers un centre de stockage pour déchets inertes
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux envisagés sont susceptibles d'engendrer des effets sur les habitats, zones humides et la flore, à savoir : 1) destruction de spécimen et/ou d'habitats (libération d'emprise et terrassement) ; 2) pollution accidentelle par les hydrocarbures, la laitance de béton et par les envols de poussière sur les végétaux ; 3) modification de l'occupation du sol entraînant une modification des habitats au droit des digues ; 4) risques de colonisation du site par des espèces végétales invasives. Des mesures particulières seront prises au regard de ces risques d'impacts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait que les travaux auront seulement lieu sur un court linéaire des berges de Loire, et qu'ils seront assurés uniquement depuis la digue et/ou le val protégés, le projet n'induit pas d'incidences significatives sur les espèces et les habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000, ni sur les sites eux-mêmes.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ripisylve de bois tendres (enjeu faible) et la prairie de fauche (enjeu modéré) sont en partie concernés par les trois zones de travaux. Ces habitats seront détruits lors de travaux (déboisements et terrassements). L'impact du projet est considéré comme faible au regard de la surface de ces habitats sur l'aire d'étude et de leur fréquence à l'échelle communale. Des mesures de gestion sont prévues pour réduire cet impact (gestion de la prairie en cours d'enfrichement).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en zone inondable d'après le PPRI de Nevers. Cependant, le projet participe à la stratégie de réduction du risque inondation (voire rubrique 4.2 Objectifs du projet)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, le projet devra interrompre et déplacer provisoirement le flux de piétons et de cyclistes qui empruntent habituellement les pistes en crête de digues.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit, il s'agit d'un projet d'aménagement de gros oeuvre. En revanche, à notre connaissance il n'engendre pas de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet émet des odeurs au travers des engins de chantier, impliqués dans les travaux. En revanche, à notre connaissance, il n'est pas source de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas à notre connaissance.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>les travaux seront menées de jour, et n'engendreront pas d'émissions lumineuses</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux impliquant l'intervention d'engins de chantier, des rejets de gaz d'échappement seront émis par le chantier, uniquement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme indiqué plus haut, il est attendu la production d'environ 27 000 m3 de déblais de terre végétale. Déchet non dangereux.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra porter atteinte au paysage de manière localisé. Dans le cas de la zone de surverse du val Est, les éléments de paysage affectés sont ceux protégés par le site patrimoniale remarquable (SPR Nevers ZPPAUP). Dans les trois zones de projet, les modifient le tracé des digues pour faire place à une échancrure ou à un effacement complet et implique la coupe des arbres présent dans l'emprise des travaux. L'impact des travaux s'il est notable, restera localisé et donc de faible ampleur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Considérant le calendrier potentiel de réalisation des travaux, le présent projet pourrait présenter des incidences cumulées avec le projet CONFORTEMENT DE DIGUES DOMANIALES DE NEVERS, CHALLUY ET SERMOISE, en rive gauche de la Loire.

Considérant la nature similaire des travaux des deux projets (notamment la création de zone de surverse) les incidences seront similaires, en particulier sur le paysage, les zones humides présentes sur le corps de digue, la production de déblais...

Néanmoins, les incidences cumulés, si elles existent, resteront très limitées.

Aucun autre projet n'a été identifié dans la zone de projet, permettant d'anticiper un éventuel cumul.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les effets du projet affectent surtout les habitats (prairie de fauche et zones humides) et l'avifaune (Milan noir). Ces effets se feront surtout sentir pendant la phase de libération d'emprise, lors du déboisement et du débroussaillage. Les incidences sur les autres compartiments faune, flore et habitats étant totalement évitées grâce aux choix d'aménagement retenus.

Aussi, il est proposé

- D'adapter la période de défrichement et de la coupe d'arbre sur l'année (R3.1a)
- D'employer une méthode d'abattage des arbres favorables aux chauves-souris (R2.1i)
- Et d'assurer une gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet (R2.2o)

Ces mesures seraient compléter par la mise en place d'un dispositif préventif de lutte contre la pollution et d'un dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier (R2.1d) .

NB: les mesures proposées ici sont présentées dans l'annexe 7.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A la lumière des informations fournies dans ce formulaire, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. En effet, les enjeux identifiés sur la zone de projet sont peu nombreux. Les enjeux de plus haute importance (avifaune, habitats, zones humides, etc.) ont été évités autant que possible par l'emprise des travaux.

D'après l'expertise naturaliste conduite dans le cadre du projet, au regard de la préservation des milieux et espèces identifiés comme enjeu fort et de la mise en place des mesures de réduction sur des milieux et espèces identifiés comme enjeu modéré, les impacts résiduels sur la faune, la flore et les milieux naturels sont négligeables. Ainsi, le projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation des populations d'espèces de la faune et de la flore en particulier les espèces protégées.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 8 : Expertise naturaliste Annexe 9 : Addendum à l'étude de danger

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **NEVERS**

le, **28 / 11 / 22**

Signature



